

Le Pilori de Roinville

Au onzième siècle, la paroisse de Roinville était déjà constituée.

Elle appartenait à l'Abbaye de Saint Martin des Champs, dont les religieux y fondèrent un prieuré.

Le prieuré de Roinville a subsisté jusqu'à la révolution de 1789. Il fut vendu en 1792, comme tous les biens qui appartenaient aux églises et aux communautés religieuses.

La maison du prieur existe encore aujourd'hui, c'est celle que l'on voit accolée à l'église.

Il y avait jadis une porte qui s'ouvrait directement dans l'église et servait aux desservants du prieuré.

À côté de la petite porte de cette ferme, à droite de l'allée qui conduit à l'église, on remarque le pilori où l'on attachait ceux qui avaient été condamnés par la juridiction ecclésiastique.

Il est surmonté d'un écuillon soutenu par deux anges et sur lequel était sculptés "une épée en pal et deux clefs en sautoir, brchant".

On voit encore le tenon de fer auquel le carcan était attaché.

Le "Manuel d'Archéologie Française" de Camille Enlart précise qu'en effet, les piloris étaient souvent ornés des armes du seigneur justicier qui le possédait, car cette possession était très appréciée.

Très peu d'exemplaires de ces monuments subsistent de nos jours, et celui de Roinville serait le seul de ce type existant en France.

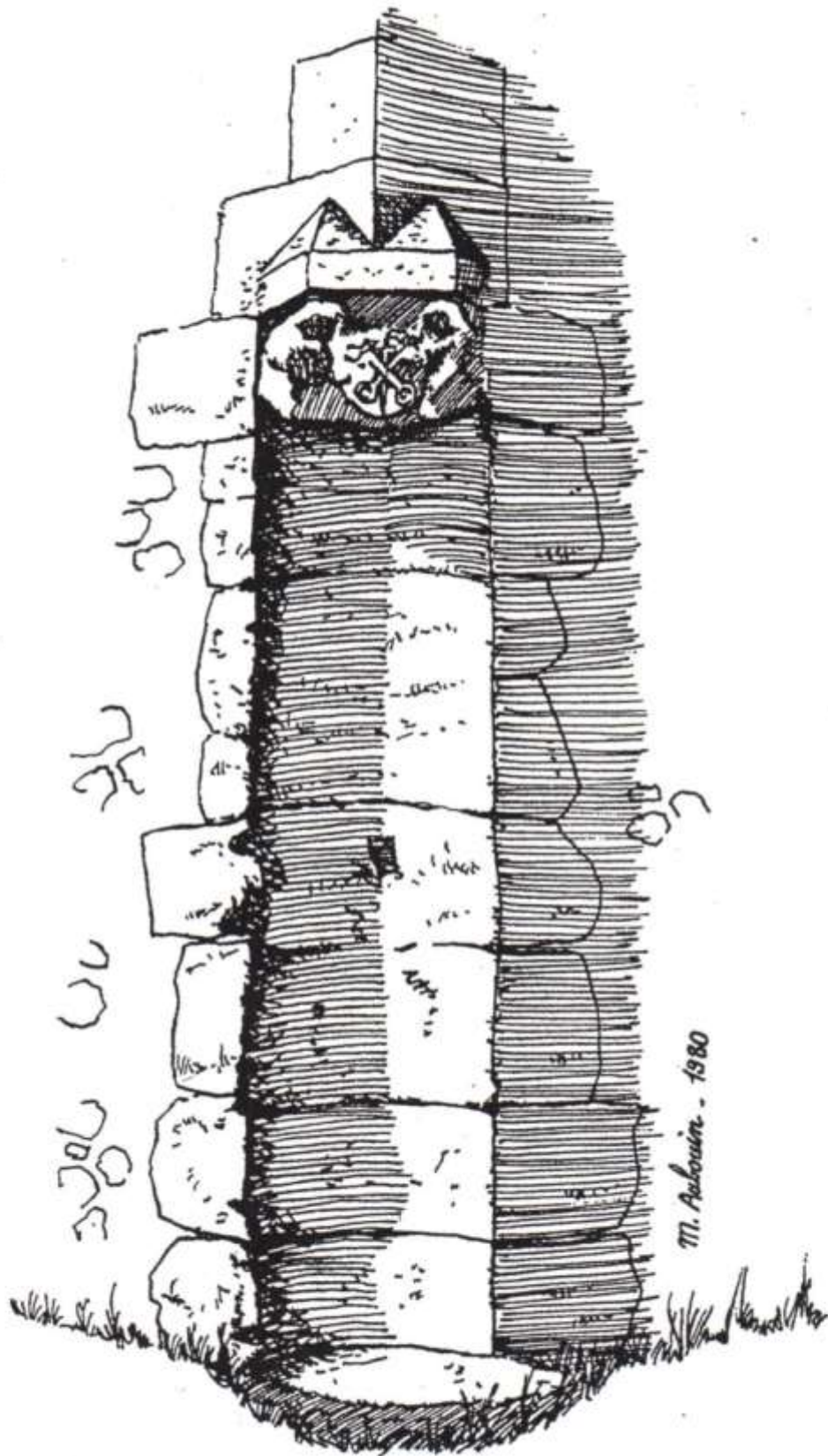
On trouve dans notre région deux autres mentions concernant l'utilisation du pilori.

La première provient de Denonville: au début du 18e, un nommé Jacques Maizait est condamné à 3 heures de carcan (la place de la prairie porte encore ce nom) et à 3 ans de bannissement pour avoir osé chasser sur les terres de Monsieur le Comte.

La seconde est alnécoise et est extraite des comptes de la Chatellerie d'Auneau pour l'année 1416. Il y est noté :

Pour la dépense du receveur qui alla à Chartres devant Maître Jean le Bourrelhier et le Conseil, pour avoir lettre ou commandement royal de refaire le pilori d'Auneau:

"trois sols et six deniers".



“Le pilori de Roinville”